

Association HORS LA RUE

70, Rue Douy Delcupe

93 100 MONTREUIL

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Nathalie ROLET

Commissaire aux comptes

CRCC de Paris

66, avenue Secrétan

75 019 PARIS

ASSOCIATION HORS LA RUE

70 Rue Douv Deicue

93 100 MONTREU..

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Madame, Monsieur,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les -conventions réglementées dont j'ai été avisée.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 15 mars 2010



Nathalie ROLET
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

Association HORS LA RUE

70, Rue Douy Delcupe

93 100 MONTREUIL

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2009

Nathalie ROLET

Commissaire aux comptes

CRCC de Paris

66, avenue Secrétan

75 019 PARIS

ASSOCIATION HORS LA RUE

70 Rue Douy Delcupe
93 100 MONTREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 28 avril 2009, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de l'association HORS LA RUE tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ la justification de mes appréciations ;
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables

français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues,
- j'ai procédé notamment au contrôle des subventions, et ai vérifié la conformité entre les conventions d'attribution et leur comptabilisation dans les états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date de rédaction du présent rapport le rapprochement budgétaire de 2009 ne m'a pas été communiqué.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 15 mars 2010



Nathalie ROLET

Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris